

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

#### DELIBERATION N°2024.00482

#### SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL ARCOMIK

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

#### **Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

#### **Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE  
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024**

### **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL ARCOMIK**

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre de sa politique d'attractivité. Les objectifs du dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2024, à la suite d'un appel à projets, douze festivals ont fait acte de candidature. Le festival « Arcomik », a été retenu après audition par un jury.

Ce festival avec une dominante autour du stand up et du one man show, s'est tenu du 22 février au 2 mars 2024. Il s'est principalement déroulé au Centre des Congrès de Saint-Etienne, ainsi que dans d'autres communes de la Métropole : Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Rive-de-Gier, Roche-la-Molière et Saint-Chamond. La programmation de ce festival est composée de valeurs montantes nationales ainsi que des têtes d'affiches. Le budget prévisionnel 2024 du festival s'élève à 348 000 €.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival sur la Métropole, une subvention de 15 000 € est proposée au titre de l'année 2024 soit 4.3 % du budget global de l'évènement.

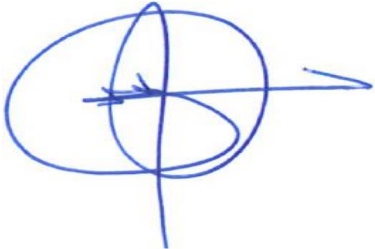
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une participation financière de 15 000 € au festival Arcomik au titre de l'année 2024 ;**
- **approuve la convention de participation financière dans le cadre du dispositif d'aides aux manifestations culturelle à intervenir entre le festival Arcomik et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2024.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre.**

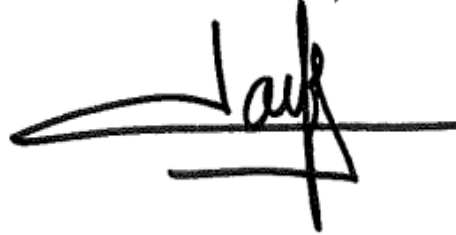
**M. Marc CHASSAUBENE ne prend pas part au vote**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line through the middle and a vertical line extending downwards from the center.

**Siham LABICH**

La Première Vice-Présidente

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke on the left, a vertical stroke on the right, and a horizontal stroke at the bottom.

**Sylvie FAYOLLE**